

CSE 31 MARS 2025

BASE AVION

LES ELUS CSE DE LA BASE AVION					
les titulaires			les suppléants		
<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>présence</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>présence</i>
WALLE	CINDY	NON	BONINGUE	EDDY	NON
VAQUETTE	OLIVIER	OUI	SINNINGER	MYLENE	NON
COUSIN	GEORGES	OUI	DELPierre	BENOIT	OUI
CODRON	ALFRED	NON	WAWRZYNIZAK	GABRIELLE	NON
FAUX	SEBASTIEN	OUI	DHEDIN	KEVIN	NON
DEVOCELLE	FREDERIC	NON	MANS	TONY	NON
VAQUETTE	DANIEL	OUI	KACZMAREK	VINCENT	NON
LELEU	REGIS	NON	DEPRE	SEBASTIEN	NON
HERENGUEL	DENIS	OUI	DE PIERE	MICKAEL	NON
LELONG	PRISCILLIA	NON	SAVREUX	JEAN-FRANCOIS	NON
BARROO	BASTIEN	OUI	TAILLIEZ	JOEL	NON
DEVIGNES	CEDRIC	NON	FOUCHARD	FLORIAN	NON
DUPRE	DAVID	OUI	MAGNIEZ	CHRISTOPHE	NON

LES REPRESENTANTS SYNDICAUX			
<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>syndicat</i>	<i>présence</i>
LASSALLE	JEREMY	CFTC	NON
DROLEZ	FREDERIC	CFE-CGC	NON
JOSSIEN	FABRICE	CGT	NON

LA DIRECTION		
<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>présence</i>
ZOUGGAGH	SARAH	OUI
VERLEYEN	DOMINIC	NON
JACQUINOT	JEAN-FRANCOIS	OUI
AVY	MARTIAL	NON

MEMBRES DU BUREAU		
VAQUETTE	OLIVIER	SECRETAIRE
FAUX	SEBASTIEN	SECRETAIRE ADJOINT
CODRON	ALFRED	TRESORIER
TAILLIEZ	JOEL	TRESORIER ADJOINT

1. Approbation des PV de réunion :

- 27 02 2025
- 27 02 2025 (extra)

Les deux PVs sont adoptés.

2. Information des membres du CSEE sur les données sociales à fin février 2025 :

a. Situation de l'emploi :

- ▶ Effectifs temps plein, temps partiels, intérimaires, CDI/CDD (dont contrat en alternance)
- ▶ Nombre de départ(s) de CDI / CDD
- ▶ Nombre d'embauche(s) en CDI / CDD

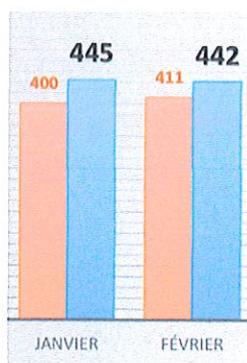
b. Taux d'absentéisme / taux de fréquence et taux de gravité

Moyens à fin Février	2024	2025	Evolution	
CDI	319	342	+23	+7%
CDD	5	6	+1	+15%
Intérimaires	87	94	+8	+9%
TOTAL	411	442	+31	+8%

Taux de précarité



25%



■ 2024 ■ 2025

Entrées sorties cumulées	Fin Février		
	CDI	CDD	Intérimaires*
Entrées	3	0	15
Sorties	4	0	27

Taux de turnover CDI&CDD à fin Février 0,17%

Taux d'absentéisme	Année 2024	Fin Février 2024	Fin Février 2025	Var.
Courte durée	1,29%	0,75%	1,78%	+137%
Moyenne durée	1,38%	2,15%	3,06%	+43%
Longue durée	3,41%	3,99%	2,73%	-32%
Absentéisme total	6,07%	6,89%	7,57%	+10%

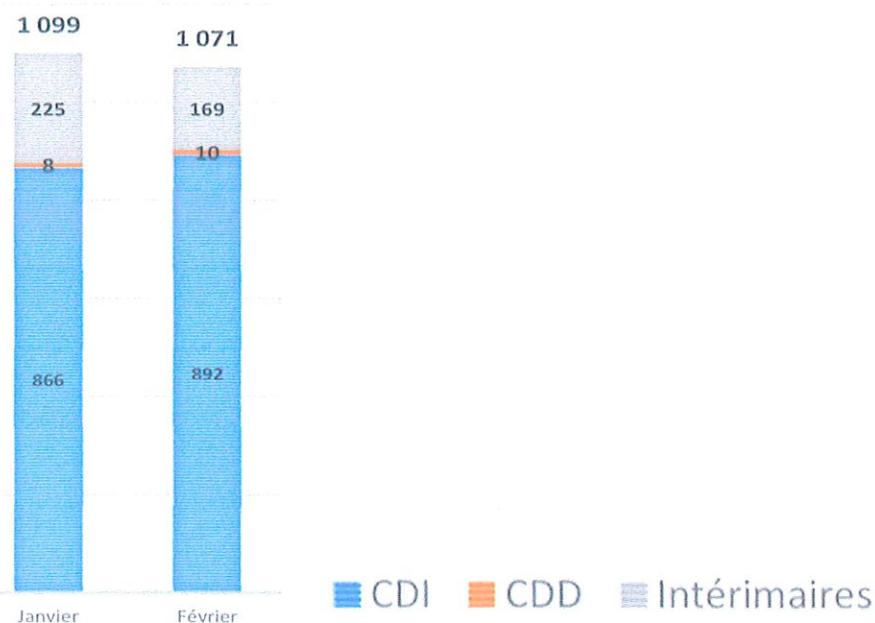
	Année 2024	Fin Février 2024	Fin Février 2025	Var.
Accidentologie				
Taux de fréquence	41,1	18,2	53,1	+192%
Taux de gravité	0,87	1,23	0,73	-41%



6 AT avec arrêt sur le mois
0 AT sans arrêt sur le mois

8 AT avec arrêt depuis le début de l'année
2 AT TRAJET EN 2025 dont 1 avec arrêt

NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES MOIS PAR MOIS



Nombres de salariés ayant suivi une formation	61	 Formations GERER SON TONUS ET SON STRESS, GESTES ET POSTURES, INITIATION CACES 1-3-5, INITIATION EPI, MANIP EXTINSTEURS, QVT, RECYCLAGE HAB; ELECTRIQUES, RETRAITE, SENSIBILISATION AUX GQS, WIOS-WITRON
Nombre d'heures	377,5	

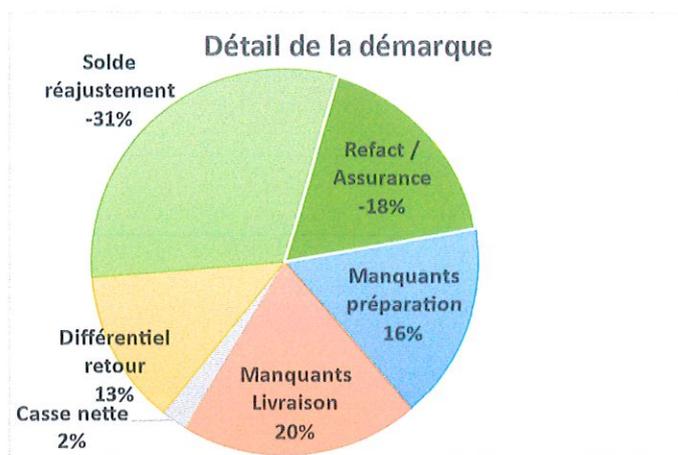
3. Point RCE

CHOIX HS	RCE	CONTINGENT
Nombre de salariés ayant demandés une gestion des HS en paiement 109	Compteur RCE le plus bas (heure) - 15,03	Contingent le plus élevé (heure) 52
Nombre de salariés ayant demandés une gestion des HS en récup 100% 121	Compteur RCE le plus élevé (heure) 406,56	Nombre de salariés ayant dépassé le contingent annuel (fixé à 180h) (Vide)
Nombre de salariés ayant demandés une gestion des HS en moit-moit 104		Nombre de salariés ayant du contingent annuel >130h (Vide)

4. Information des membres du CSEE sur les données économiques et de performance à fin février 2025 :
- Volumes budgétés et réalisés
 - Éléments de performance (Productivité préparation et exploitation variable, performance terrain et coefficient de remplissage)

		Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Vs. Budget	Vs N-1
MENSUEL	Volumes de Février	5 339 925	5 663 792	5 380 944	-5%	+1%
	Charges de Février	3 705	4 214	3 993	-5%	+8%
	Coût colis du mois de Février	0,694 €	0,744 €	0,742 €	-0%	+7%
CUMUL	Volumes fin Février	10 759 727	11 516 240	11 190 646	-3%	+4%
	Charges fin Février	7 416	8 379	8 082	-4%	+9%
	Coût colis fin Février	0,689 €	0,728 €	0,722 €	-1%	+5%

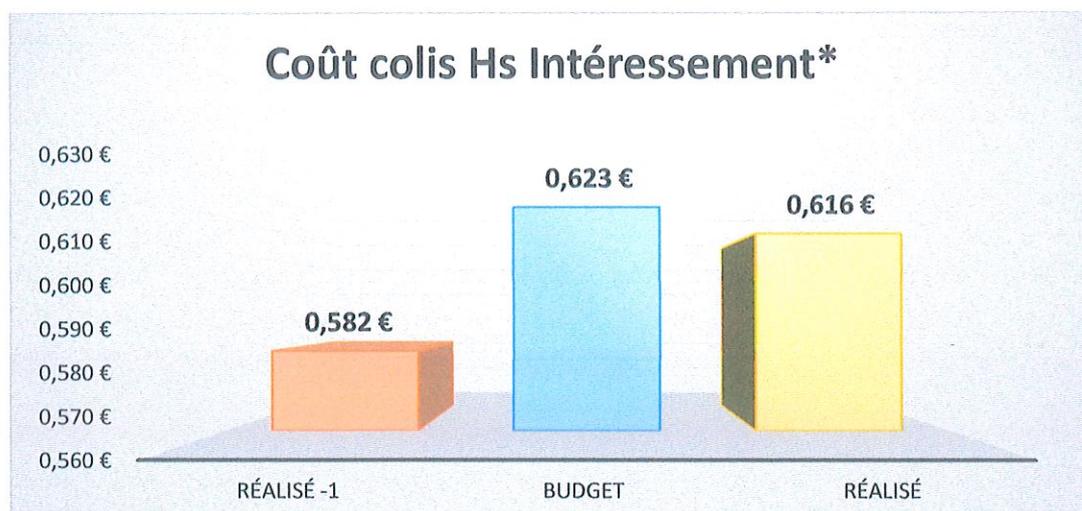
	Réalisé -1	Budget	Réalisé	Vs. Budget	Vs N-1
Démarque à fin Février	39,0	40,8	35,3	-13%	-9%



	Réalisé -1	Budget	Réalisé	Vs. Budget	Vs N-1
Performance globale	87,9	86,0	84,2	-2%	-4%
Performance variable	119,9	117,8	113,1	-4%	-6%
coefficient de remplissage	30,5	34,7	30,9	-11%	+1%

	Réalisé -1	Budget	Réalisé	Vs. Budget	Vs N-1
Charges totales (k€)	7 416	8 379	8 082	-4%	+9%
Intéressement	1 149	1 204	1 193	-1%	+4%
Coût colis Hs Intéressement*	0,582 €	0,623 €	0,616 €	-1%	+6%

Coût colis influençable avant retraitements prévus dans l'accord d'intéressement (délestages, crise sanitaire...)



5. Information relative aux résultats de la prime de performance

	PRIMES INDIVIDUELLES							PRIMES COLLECTIVES		PRIMES INDIVIDUELLES	
	FRUIT	GEL	MECANISATION	CARISTE	RECEPTION	EXPEDITIONNAIRE	SEC	COLLECTIF Exploit	COLLECTIF Fixe	AGENT LOGISTIQUE	
										PAX	PAQ
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	13	13	92	9	37	33	12	69	94	27	
SEUIL BAS	111,11 €	110,53 €	17,50 €	90,00 €	0,31 €	20,00 €	122,22 €	8,33 €	0,05 €	34,73 €	0,11 €
SEUIL HAUT	350,00 €	300,00 €	315,00 €	180,00 €	170,00 €	180,00 €	311,11 €	30,00 €	30,00 €	322,84 €	30,00 €
TOTAL	2 761,11 €	2 418,55 €	22 103,42 €	1 207,83 €	4 567,75 €	4 692,58 €	2 587,22 €	1 816,51 €	2 259,82 €	2 880,99 €	243,32 €
MEDIAN	212,39 €	186,04 €	240,25 €	134,20 €	123,45 €	142,20 €	215,60 €	26,33 €	24,04 €	115,72 €	
Primes individuelles hors agent log			40 338,46 €				Prime individuelles avec agent log			43 219,45 €	
Primes collectives hors agent log			4 076,33 €				Prime collective avec agent log			4 319,65 €	
Primes agent log			3 124,31 €								
Total Prime Prod FEVRIER 2025								47 539,10 €			
versée en MARS 2025											

6. Information consultation modification des horaires collectifs des employés d'entretien

Service Technique

A partir du 1/07/2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Assistant Technique	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21		
Agent entretien bâtiment	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21		
Agent entretien roulant	8h30/15h51	8h30/15h51	8h30/15h51	8h30/15h51	8h30/15h51		

Techniciens de maintenance

TMI 1	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	
TMI 2	6h30/13h51	6h30/13h51	6h30/13h51	6h30/13h51	6h30/13h51	6h30/13h51	
TMI 3	13h30/20h51	13h30/20h51	13h30/20h51	13h30/20h51	13h30/20h51	13h30/20h51	
TMI 4	14h30/21h51	14h30/21h51	14h30/21h51	14h30/21h51	14h30/21h51	14h30/21h51	
TMI 5	21h30/4h51	21h30/4h51	21h30/4h51	21h30/4h51	21h30/4h51		21h30/4h51
TMI 6	22h/5h21	22h/5h21	22h/5h21	22h/5h21	22h/5h21		22h/5h21

Equipes alternantes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Coordinateur informatique	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21		
Coordinateur informatique	12h00/19h21	12h00/19h21	12h00/19h21	12h00/19h21	12h00/19h21		

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
CE nettoyage	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21		
Laveur Matin	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	5h/12h21	
Laveur AM	13h-20h21	13h-20h21	13h-20h21	13h-20h21	13h-20h21	13h-20h21	
Laveur Nuit	21h/04h21	21h/04h21	21h/04h21	21h/04h21	21h/04h21		21h/04h21
Laveur remorque	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21	8h/15h21		

Sarah Zouggagh intervient :

- Il s'agit de la retranscription de tout ce qui a été dit lors des réunions précédentes et surtout suite à une enquête.
- On a des bons retours et moins de diversification des horaires.
- Il existe néanmoins toujours des abus sur les pauses.
- Une personne a été arrêtée, une autre le sera rapidement.
- ~~Il faut juste que les habitudes passent.~~
- Il faut qu'on observe le suivi du cadrage.
- Il faut que les règles soient comprises.
- Tout le monde joue le jeu. Ce serait dommage de continuer ce type de dérive.

Jean-François Jacquinot intervient :

Si ce n'est pas comme il faut je vais le prester. C'est plus propre en prestant à Erbré.

Sarah Zouggagh indique que pour le moment, on n'en est pas là. Si en juin, on n'y arrive pas il faut prester vraisemblablement.

Sarah Zouggagh souhaite procéder à la consultation du CSE.

Il est réclamé une suspension de séance par le secrétaire. Olivier Vaquette s'inquiète sur l'organisation en place qui peut être belle sur le papier mais il faut une maturité pour voir si cela fonctionne aussi bien au fil du temps.

SUSPENSION DE SEANCE DE 5 MINUTES

REPRISE DE LA REUNION

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Sarah Zouggagh indique que l'on fera un point spécifique notamment sur un point d'étape pour l'organisation.

7. Information consultation relative à la mise à jour du DUERP (second semestre 2024)

Olivier Vaquette rappelle que le DUERP doit être tenu à la disposition des travailleurs, du CSE et du médecin du travail (C. trav., art. R. 4121-4).

Il rappelle aussi que le CSE doit être associé à l'évaluation des risques, reprise dans le document unique.

A compter du 31 mars 2022, l'article L. 4121-3 modifié prévoit que le CSE et sa CSSCT, s'ils existent, apportent leur contribution à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

A ce titre, Olivier Vaquette, à titre personnel va émettre une abstention.

L'ensemble des autres élus suivent le choix du secrétaire.

A l'unanimité des élus, le CSE émet une abstention.

8. Présentation du guide pratique des arrêts de travail (dépôt de ce guide dans people doc)

1 – Mes démarches

2 – Qu'est-ce que la subrogation ?

3 – Mes droits à maintien de salaire employeur

4 – Le temps partiel thérapeutique

5 – Le congé maternité

6 – Le congé paternité

7 – L'invalidité

8 – Mon bulletin de paie

9 - Contacts

C'est un guide pratique à destination des salariés avec un socle d'information.

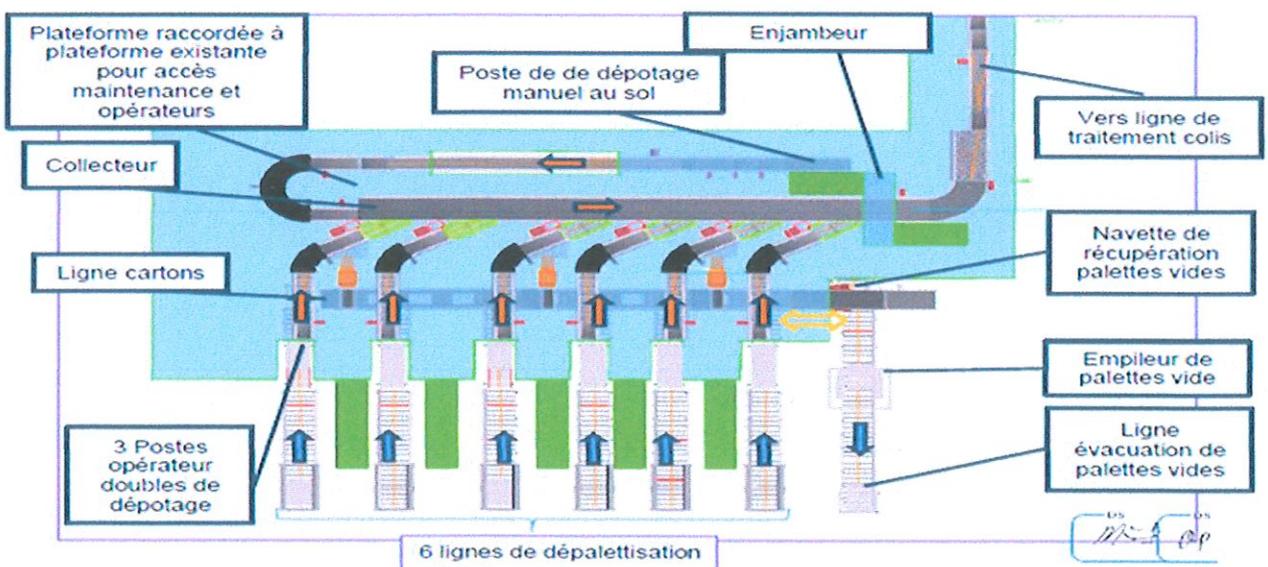
9. Information consultation concernant le délestage de certains PDV d'Avion vers Canly et Luxembourg

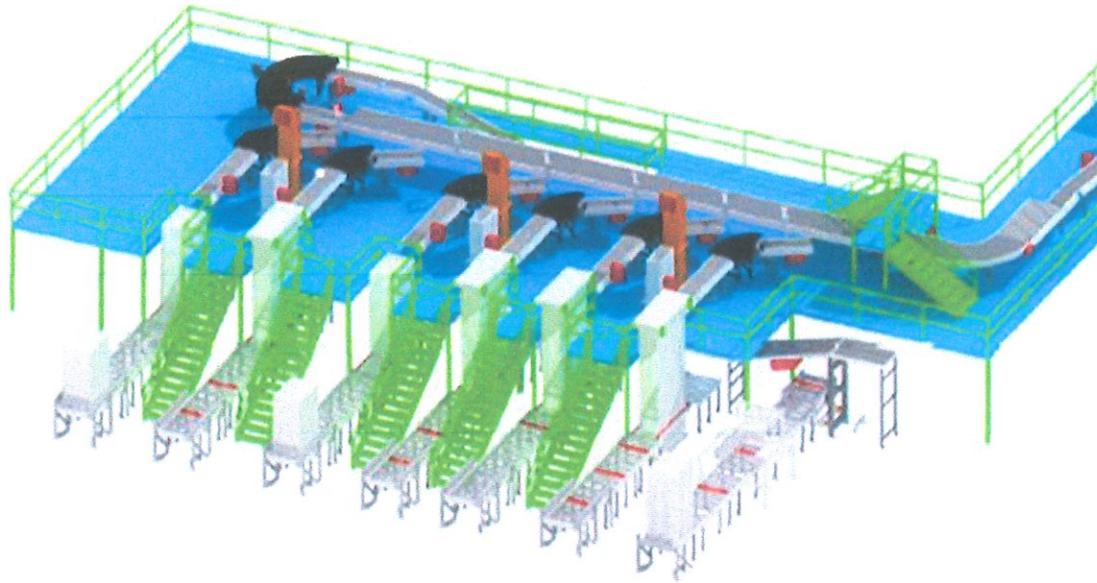
TRANSITION 2026 – TRAVAUX

7 goulottes
supplémentaires

3 postes operateur doubles
dépotage + 1 poste de
dépotage manuel au sol

TRANSITION 2026 – TRAVAUX





ACTION À PRÉVOIR POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Transfert PdVs du 19 Mai au 15 Septembre

- Canly: 8 PdVs pour 736 832 colis
- Luxembont: 10 PdVs pour 648 936 colis

Prévoir une zone de stockage du matériel

- Cellule de stockage frais (*prévoir le démontage des Racks*)

TRANSITION 2026 – PLANNING TRAVAUX

Démarrage des travaux de transformation Méca Sem 23 pour une mise à disposition Sem 38 voir 39

Jean-François Jacquinot intervient :

- On a un délestage temporaire de certains points de vente durant les travaux.
- Le sujet s'affine concernant la mécanisation.
- On aurait trois postes d'injection en haut. On enlève ceux du bas tout en en conservant un.
- Ce serait plus perfectionné et plus rapide.
- On ajouterait 7 goulottes.
- Jean-François Jacquinot évoque le planning.
- Les travaux vont débuter en juin. Le bureau en Meca sera utilisé par la société FIVES.
- Le matériel va arriver en mai.

Denis Hérenguel soulève le fait qu'il y ait beaucoup de racks au sol.

Sarah Zouggagh fait procéder au vote.

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

10. Retour sur l'analyse de l'accident de M. Hiezely

Olivier Vaquette intervient par la lecture d'une déclaration personnelle.

Je suis un peu miné par rapport à un accident grave. Nous n'avons malheureusement pas réussi à éviter cela. On ne peut pas tout voir, tout apprécier.

J'estime que l'accident en question était grave. Les enquêtes sont obligatoires en cas d'accident du travail grave, de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave (Circ. DRT 93-15, 25 mars 1993 : BO min. Trav., n° 93/10, 5 juin).

Soit la Direction a estimé que cet accident n'était pas grave, soit il y a eu un manquement.

Il est dommage de ne pas avoir eu cette enquête conjointe, d'autant plus que le salarié a été sanctionné. L'enquête a-t-elle démontré des dysfonctionnements qui ont conduit le salarié à agir de telle ou telle façon. Est-ce qu'il a été mis en évidence des mauvaises pratiques adoptées habituelles ? Est-ce qu'il a été mis en lumière les difficultés des salariés et les causes réelles de l'accident ?

Par la suite, des badges ont été désactivés et il semblerait qu'il soit imposé l'interdiction de circuler en marche avant avec ou sans charge. Cela semblerait lié à la préconisation du constructeur et on le découvre après tant d'années de pratiques sans accident finalement (sans charge ou avec une inférieures à la hauteur du tablier).

Je trouve que ergonomiquement on se tient à une poignée qui est sur le côté tout en tenant une poignée sur l'avant ce qui créé a priori une contrainte posturale au niveau du dos et du cou. En effet, ce dernier est constamment tourné vers la gauche. Les TMS semblent possibles.

A priori, on risque de tomber plus facilement en cas d'arrêt brutal de la machine suite à un dysfonctionnement ou un objet. En effet, le véhicule qui se déplace en marche arrière et qui s'arrête brutalement va entraîner le salarié vers l'arrière et donc vers l'extérieur sauf s'il est bien cramponné à la poignée sur le côté et à l'avant, sans compter sur le risque de positionner un de ses membres à l'extérieur, notamment le coude gauche.

Dans l'autre sens, fourche en avant, à vide ou avec une charge moins haute que le tablier, nous n'avons pas d'accident connu.

La vision est directe, la fourche est plutôt courte et on a un accès aux différentes manettes de sécurité. Le corps est bien stable et le cou est bien droit.

En cas d'arrêt brutal, on reste bien dans l'engin protégé par le tableau de bord et le tablier.

Cela nous permet de toujours voir la charge.

Ma crainte est de peut-être sur-réagir suite à l'accident précité où on parle bien d'un accident avec aucune visibilité.

D'ailleurs, en CACES, jusqu'à aujourd'hui, il a toujours été interdit de conduire sans visibilité, tout comme il a toujours été autorisé de conduire en marche avant avec prudence, avec une charge basse ou à vide, tout comme le chariot de type frontal qui dispose d'une fourche plus longue.

Evidemment, l'obligation de résultat pèse sur l'employeur et on se rangera sur sa décision qui n'est peut-être pas aussi évidente à prendre.

Olivier Vaquette a également posé les questions suivantes :

-  Si c'est grave, pourquoi l'analyse n'a-t-elle pas été faite avec le CSE ?

Tout s'est fait vite, nous n'avons pas eu le temps de prévenir les élus.

Olivier Vaquette est surpris de cette réponse car il a lui-même dit bonjour à Estelle qui était en train d'interroger Arthur au sein même du bureau QHSE. Donc Olivier Vaquette aurait pu très bien participer à cette enquête.

Jean-François Jacquinet a indiqué que l'on s'est trompé et que l'on fera mieux la prochaine fois.

📌 Présentation de l'arbre des causes

Contusion à la jambe droite et douleur main gauche	Percuté par un engin transportant une palette	Conducteur	Fourche en avant en dehors d'une manœuvre	Non respect de la procédure		
			Pas de visibilité	Palette 1,80 sur les fourches	Non respect procédure	
			Pas d'avertisseur sonore	Non respect CACES		
		Piéton	Présence dans une Zone d'activité	N'emprunte pas le passage piéton pour se rendre à la zone pupitre		
				Recherche d'appareil	Utilisé par un autre secteur, pas remis à son emplacement	
			Manque de vigilance pour circuler dans l'entrepôt			

📌 Mesures prises

=> **publicité de l'accident via le flash AT le 19/02**

=> **vidéo chocs intégré dans le module de sensibilisation à la sécurité des chefs d'équipe. Déploiement à partir de semaine 14**

Olivier Vaquette indique qu'il y a aussi des badges qui ont été désactivés dont le sien sans information préalable.

📌 Est-ce que Benoit était en poste d'injection ou en train d'acheminer une palette d'un point A à un point B ?

=> **Benoit acheminait une palette de PPI pour la placer sur la table élévatrice en injection**

📌 Est-ce que Arthur était sur un passage piéton ?

=> **non**

📌 Arthur, visiblement cherchait son « appareil ». Où ce dernier se trouvait-il ?

=> **Arthur pensait que l'appareil était en zone de réception frais, devant les pupitres ou devant le panneau d'affichage. L'appareil était en fait en salle de charge.**

📌 Qui avait pris cet appareil et comment la personne s'est attribué le badge ?

=> **l'appareil avait dernièrement été utilisé par un opérateur de FFL, qui l'a laissé en salle de charge (dernier badgeage le 17/02 à midi)**

📌 Pourquoi la personne n'a pas remis cet engin à son endroit initial ?

=> **l'engin a été retrouvé le lendemain en salle de charge, avec une batterie à 6%. La batterie n'a probablement pas été changée lors de la remise de l'engin en salle de charge**

✚ Est-ce que maintenant il est interdit de circuler marche avant avec ce type d'engin avec ou sans palette ?

=> la direction a reconfirmé sa position en ce sens, car la notice d'utilisation de l'engin rédigée par le constructeur mentionne cet usage. Nous jugeons également qu'elle permet une meilleure visibilité et expose moins les piétons en circulant fourches en arrière. Le déplacement fourches en avant est réservé aux opérations de manœuvre, en respectant les règles de sécurité : vitesse réduite, s'assurer de la visibilité des opérations, au besoin en se faisant aider lors des manœuvres. Usage du klaxon si coactivité. Une campagne de sensibilisation auprès des chefs d'équipe sera déployée dès la semaine 14.

Sarah Zougagh répond qu'il n'y a pas eu de surréaction. On ne fait que reconfirmer une règle. La direction a indiqué au QHSE de bien communiquer sur cette règle. Cette dernière est passée en briefing. Les visions CSE et QHSE ont été confrontées pour s'assurer de la mise en place de la meilleure des règles. Il a même été repris la notice constructeur qui abonde dans le sens de la règle rappelé en briefing. L'arbitrage a été fait dans le respect de la notice constructeur.

Georges Cousin indique que l'on ne peut pas aller contre la notice.

Olivier Vaquette répond que des badges ont été désactivés. Jamais, il n'a entendu parler sur la base qu'il était interdit de circuler en marche avant à vide ou avec une palette basse avec ce type d'engin. Que cette règle soit mise en place aujourd'hui, c'est understandable mais de là à dire que c'est reconfirmer une règle, cela ne semble pas vrai. Il indique qu'il a déjà signalé à la direction que des salariés circulaient en marche avant avec des fourches en avant sur des gerbeurs. Des backs up ou des chefs d'équipe avaient à ce moment-là le téléphone à la main et la seule chose retenue c'était bien le téléphone. Jamais on n'avait fait allusion à la marche avant sur ce type d'engin. Olivier Vaquette ne remet pas en cause la règle de ce jour mais pour lui, cette règle n'était pas connue, d'ailleurs, même au CACES, on a toujours appris à circuler en marche avant avec fourche en avant avec ce type d'engin à la condition d'avoir de la visibilité.

Sarah Zougagh indique qu'il y a nécessité de reclarifier la règle.

Olivier Vaquette indique qu'il n'y pas de souci sur le sujet. Toutefois, Olivier Vaquette indique avoir eu il y a quelques jours une discussion avec Estelle Leclerc et Martial Avy sur le fait de circuler en marche avec les fourches derrières. Il a évoqué les risques de TMS et d'un risque d'accident suite notamment à la non visibilité en faisant une marche arrière sur la gauche. Il a même indiqué qu'un accident corporel est possible car la protection apportée par ce type d'engin avec les fourches en arrière n'est pas du tout celle que propose un appareil de tirage à quai. Pour faire simple, le gerbeur propose la même protection que l'appareil de tirage à quai que s'il circule en marche avant avec les fourches en avant. Et malheureusement, on a eu un accident corporel visiblement quelques jours après cet entretien.

Olivier Vaquette ne remet pas en cause la notice d'utilisation de ce gerbeur qu'il n'a pas lu, mais on peut se poser la question de savoir si la personne qui a fait la notice, travaille sept heures par jour sur un gerbeur avec la tête inclinée du côté gauche. Peut-être que la personne n'a pas le caces et cela est aussi vrai pour Estelle ou Martial. On imagine mal quelqu'un qui tape sur un clavier en se mettant à 45° et en tournant la tête vers la gauche en continu vers l'écran.

Il faut vivre la vie des opérateurs indique Olivier Vaquette. Jamais nous n'avons eu le moindre accident en marche avant avec visibilité pour un gerbeur. Et cette manière de conduire est plus ergonomique. La largeur de l'habitacle est supérieure à sa longueur. En marche avant, le corps est bien totalement dans l'appareil. Un gerbeur en marche avant n'est pas plus dangereux qu'un C3 où on circule également fourche en avant. Olivier Vaquette indique avoir eu son CACES il y a quelques semaines. On peut remettre en cause tous les caces car la circulation en avant avec visibilité pour le gerbeur était la pratique connue. Il faut se mettre à la place des gens de terrain qui ont des contraintes à prendre en compte. Tout le monde veut aller vite. On veut gagner de l'argent (prime de performance). En fruit on peut s'attendre à ce que les opérateurs perdent en performance.

Jean-François Jacquinot a indiqué que dans le codir, il y a des gens de terrain dont Michel Houssin.

Le ton est un peu monté.

Georges Cousin indique à la Direction que le sujet est difficile et qu'il faut éviter de monter le ton. Le CSE a également des moyens d'actions. Il est normal que le secrétaire ou le CSE s'exprime. Les propos sont amiables.

Olivier Vaquette indique que Michel est un homme de terrain et qu'il n'en pense peut-être pas moins car lui aussi circulait en marche avant, ainsi que son équipe.

Jean-François Jacquinet a demandé à Olivier Vaquette s'il considérait Jean-François Jacquinet comme nul en sécurité.

Olivier Vaquette indique qu'il n'a pas dit ça ni sous-entendu quoi que ce soit sur ce point. Sous la colère et l'énerverment, Olivier Vaquette décide de quitter la réunion et de laisser la charge du secrétariat à un autre élu.

Sarah Zougagh a réclamé immédiatement une suspension de séance.

Quinze minutes plus tard, la séance a repris.

Olivier Vaquette a repris part à la réunion. Il a exprimé des excuses au président.

Jean-François Jacquinet a répondu qu'il en verra d'autre.

Les esprits se sont apaisés rapidement.

(En dehors de la réunion, Olivier Vaquette a apporté ses excuses par courriel pour avoir mis un peu en colère Jean-François Jacquinet : « Nous sommes toutes et tous des personnes de bonnes volontés et on ne veut plus d'accident. Nous avons des caractères forts, il faut simplement que l'on mette le curseur au bon endroit. Parfois, on crie, on s'énerve, on s'emporte, mais on s'aime bien et on cherche la bienveillance. Sarah Zougagh a également exprimé des excuses. Elle n'a pas voulu contrarier qui que ce soit.)

11. Point trésorier

SYNTHESE COMPTE CSEE D'AVION AU 15/03/2025

DATE	DESIGNATION	DEBIT	CREDIT
15-mars	SOLDE LIVRET A		36570,17
15-mars	SOLDE COMPTE COURANT Caisse d'Epargne		73262,73
15-mars	LIQUIDITE CAISSE CSE (dont 348€ saucissons)		1254,82
15-mars	CHEQUES EN ATTENTE D'ENCAISSEMENT	180,00	
15-mars	CHEQUES EN ATTENTE DEPÔT (saucissons 572€, Foot 0€ et Parfum 0€)		572,00
	TOTAL		111479,72
15-mars	SOLDE BF		18346,40
15-mars	SOLDE ASC		93133,32
	TOTAL		111479,72

Chèques Alde foot/Licence 2024
CB différé parfum

180,00 chèques

débit 180,00

12. Point activité sociale et culturelle

Olivier Vaquette indique avoir signé des contrats dont les numériques. On devrait réussir à conserver les loisirs numériques mais nous avons intérêt à être prudent dans nos dépenses.

Concernant MIAMBOX, la société indique être à la limite du dépôt de bilan. On essaie de trouver une autre solution mais l'exercice est très difficile.

Concernant le Noël des enfants, nous devons changer la règle. On pourra retenir une double option de vérification pour l'enfant à charge. Le salarié pour prouver qu'il a la charge d'un enfant peut fournir soit son avis d'imposition, soit le cas échéant, une attestation CAF prouvant qu'il a l'enfant à charge.

Questions des membres :

1. **Peut-on connaître tous les critères concernant le challenge des petits pains en cas de 50 jours sans AT (décomposition des différents services, prises en compte des bénins ou non, décompte actuel...)**

Pour info, les AT pris en compte pour le moment sont les AT avec arrêt, sans arrêt et les bénins.

Pour mettre en place la distribution des « pains chocolat pour 50 jours sans AT dans le service, des pools ont été créés.

Pour l'historique, nous avons convenu si au 1^{er} mars il y avait 50 jours sans AT, les personnes y étaient éligibles.

Voici les règles définies

- A chaque nouveau AT dans le service, on redémarre un décompte à 50 jours
- Au bout de 50 jours sans AT, on offre les petits pains et on redémarre une nouvelle session de 50 jours.
- On rajoute 15 mn de pause, lors de la distribution de petit pain.

Voici en jaune l'affectation des différents pools et leur éligibilité

- RH + QHSE + SPDV + Admin + Stock AT
50 jours sans AT
éligible au 1^{er} mars
- Technique
(Dernier AT le 07/03, Mr Dudziak)
50 jours sans AT
au 1^{er} mars éligible
- Gel Matin (Frédéric Drolez)
le 11/02, Mr Aupeix) 50 jours sans AT (Dernier AT
- Gel Aprem (JF Wocznickzak)
le 31/01, Mme Delplanque) 50 jours sans AT (Dernier AT
éligible au 22 mars
- Réception frais nuit + Equipe nettoyage frais (M devinck)
AT 50 jours sans AT
éligible au 1^{er} mars

- Réception frais matin (JF Tomka)
le 15/01, Mme Evrard) 50 jours sans AT (Dernier AT éligible au 6 mars
- Expédition Frais nuit (Samuel Vanbrugge)
AT 50 jours sans
éligible au 1^{er} mars
- Expédition Frais jour (Régis procot)
AT 50 jours sans
éligible au 1^{er} mars
- Préparation Méca matin (C devignes)
18/02, Mr Ansart),(Dernier AT le 05/03, Mme Puhse) 50 jours sans AT (Dernier AT le
- Préparation Méca aprem (JF Savreux)
12/02, (Dernier AT le 28/03, Mr Dierckens) 50 jours sans AT (Dernier AT le
- Préparation FFL jour + réception (P Malin)
17/01 Mr Laurent)(Dernier AT le 25/03, Mr Thellier) 50 jours sans AT (Dernier AT le éligible au 9 mars
- Réception Sec (M Pawlowski)
le 13/03, Mr Delepine) 50 jours sans AT (Dernier AT éligible au 1^{er} mars
- Réception Sec (F Legrand)
AT 50 jours sans
éligible au 1^{er} mars
- CPS Nuit, Expe Nuit et ITB (F Fouchard)
20/02, Mr Quéva) 50 jours sans AT (Dernier AT le
- CPS Matin (Vincent Croisy)
AT 50 jours sans
éligible au 1^{er} mars
- CPA nuit + Equipe nettoyage + Recep nuit (D Richardsons)
06/02, Mr Boulard) 50 jours sans AT (Dernier AT le éligible au 28 mars
- CPA jour + Equipe de nettoyage (F Rudant + S Perse)
18/03, Mr Leuliet) 50 jours sans AT (Dernier AT le éligible au 1^{er} mars
- Expédition Sec jour (J Degardin et P Pakulski)
14/03, Mr Lassalle) 50 jours sans AT (Dernier AT le éligible au 1^{er} mars
- Contenant Nuit (J Jacquinot)
AT 50 jours sans
éligible au 1^{er} mars
- Contenant Jour (Alain Ricq et ...)
le 18/02, Mr Devienne) (Dernier AT le 25/03, Mr Mayolle) 50 jours sans AT (Dernier AT

Olivier Vaquette en arrive à la déclaration suivante :

Il a été mis en place le "défis" pour décompter le nombre de jours sans accident.

Cela s'apparente en mon sens à une communication en santé sécurité.

De ce que je perçois, nous recevons toujours régulièrement du service RH des déclarations d'accidents.

C'est un des points d'attention qui m'interpelle car à priori, un défi de ce type peut provoquer certaines dérives pratiques comme ne pas déclarer les accidents du travail ou "montrer" du doigts les salariés victimes d'accident.

Je tenais à remonter mes craintes et mes réserves sur ce défi.

Il est important de rappeler aux salariés l'importance de bien déclarer officiellement l'accident.

Il faut surtout insister sur la prévention.

De plus, dans les critères, tout le monde est à la même enseigne à savoir ces fameux « 50 jours », mais chaque service est différent avec des taux de gravité et de fréquence qui leur sont propres.

Certains seront toujours récompensés, d'autres pas. Prendre aussi en considération les accidents bénins n'est peut-être pas la bonne solution non plus.

La récompense collective me semble plus judicieuse.

C'est ensemble que l'on doit se battre, c'est ensemble que l'on doit perdre ou gagner.

Jean-François Jacquinot et Sarah Zouggagh indiquent que la règle a été mise en place mais qu'ils comprennent et respectent le point de vue du secrétaire. On va laisser passer l'année et on verra si on modifie par la suite.

2. Le budget de la structure fixe est en augmentation de 400000€ environ, pourquoi ?

vu ensemble ETP, Intéressement, Prud'homme, NAO..

3. L'exploitation fixe également, quelle en est la raison ?

vu ensemble loyer , contrat witron fives, entrepôt extérieur

4. On constate aussi que la somme des expéditionnaires variables est quasi divisée par 2, comment cela s'explique ?

Intérim mis en préparation sur le budget

5. On note également une hausse importante sur le budget 2025 sur les entrepôts extérieurs, pourquoi ?

Sécurisation des non servis

6. Vous prévoyez une baisse au budget conséquente (moins 2 millions environ) sur l'intérim, comment comptez-vous arriver à cet objectif ?

Plan d'embauche

7. On remarque une légère hausse de la productivité en FFL alors que notre base est déjà la meilleure de France dans ce secteur, pourquoi l'augmenter et comment ?

Ok 1^{er} sur la prépa mais 5^{ème} en prod globale

8. Par ailleurs celle en sec baisse passant de 515.9 en 2024 à 500.8 en 2025, A quoi doit on cette baisse prévue au budget ?

Désaturation du sec ? ZUR MEA ?

Concernant les travaux d'agrandissement de la méca, serons-nous en mesure de passer les volumes sans dégrader les conditions de travail, y aura t'il un impact sur le travail du service expé ou réception par exemple ? Serons-nous capables de rester sur le même niveau de performance avec ce projet ?

Transfert a Canly de 8M colis (6,5M sur le frais)

9. Vous avez budgété environ 33000 heures improductives en plus par rapport au budget 2024, pour quelles raisons ?

+1500 heures chez moi, il faut vérifier la source (Plan d'embauche = + formation intégration/continue)

10. Peut-on avoir un retour sur les débuts de la préparation des volumes PIC NIC

Jean-François Jacquinot intervient :

- Pour pic nic c'est comme un grand hyper.
- 2 camions de frais par jour/1 à 2 jours de sec
- Ils sont contents de notre prestation
- Ils sont vigilants en température
- Pic nic est un client important
- Au début on avait un seul préparateur, maintenant 2.
- On prépare sur combis en insérant la ppi dedans
- Il faut de la rigueur

11. Peut-on connaître les conditions pour avoir la reconnaissance MDPH

Tout salarié susceptible de bénéficier d'un aménagement de poste pour pouvoir maintenir son emploi, a la possibilité de faire une demande de dossier RQTH. Le service RH et l'assistante sociale peuvent aider les salariés demandeurs.

Fin de réunion 12h45

Rédigé le 17 avril 2025,
Olivier vaquette, secrétaire CSE.

